



Investir dans les populations rurales

## **Rapport annuel sur les activités du FIDA en matière d'enquête et de lutte contre la corruption en 2022**

## Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>I. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>II. Résumé</b>	<b>1</b>
<b>A. Principales observations relatives aux signalements et aux enquêtes</b>	<b>1</b>
<b>III. Activités d'enquête et prévention de la corruption</b>	<b>2</b>
B. Enquêtes: mandat et méthode .....	2
C. Volume d'enquêtes: vue d'ensemble .....	2
D. Volume d'enquêtes en 2022.....	4
E..Affaires classées en 2022 – vue d'ensemble.....	6
F..Enquêtes clôturées en 2022.....	7
G. Affaires classées à l'issue d'une évaluation préliminaire.....	9
H. Affaires classées dès réception .....	11
<b>IV. Sensibilisation et coopération</b>	<b>11</b>
<b>V. Capacités, personnel et ressources d'AUO</b>	<b>11</b>

## **Sigles et acronymes**

AUO Bureau de l'audit et de la surveillance

ETH Bureau de la déontologie

FMD Division des services de gestion financière

IFI institution financière internationale

HRD Division des ressources humaines

PMD Département de la gestion des programmes

UGP Unité de gestion du programme

# Rapport annuel sur les activités du Bureau de l'audit et de la surveillance en 2022

## I. Introduction

1. Le présent rapport rend compte des activités d'enquête et de lutte contre la corruption menées en 2022 par le Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA (AUO). Le rapport contient par ailleurs des informations concernant: les conclusions des enquêtes menées et les sanctions infligées; les efforts de sensibilisation et de coopération; les ressources en personnel et autres utilisées par AUO en 2022.

## II. Résumé

### A. Principales observations relatives aux signalements et aux enquêtes

2. Le taux de signalements de fautes professionnelles ou de pratiques répréhensibles reçues par AUO a augmenté de 30% par rapport à 2021. Cette augmentation reflète non seulement les risques inhérents de fraude et de corruption dans les contextes difficiles où le FIDA intervient (comme le soulignent également les rapports d'audit interne d'AUO), mais aussi la vigilance et la capacité de détection renforcées de PMD, de la Division des services de gestion financière, de la Division du Contrôleur financier et d'autres collègues chargés de la gestion, de la supervision et de l'audit des programmes. Elle témoigne également du renforcement des mesures de sensibilisation à la lutte contre la corruption, de l'amélioration de la visibilité des dispositifs de signalement du FIDA et de la plus grande proximité du personnel avec les bénéficiaires et les lanceurs d'alerte locaux qui résulte de la décentralisation. Comme les années précédentes, la plupart des signalements externes concernaient les activités de passation de marchés au titre des projets, tels que la collusion entre soumissionnaires pour truquer les appels d'offres, la présentation de certificats, de rapports sur des essais commerciaux ou de déclarations de capacité financière falsifiés dans le cadre des activités d'appel d'offres, et les fausses déclarations dans les documents d'appel d'offres. Selon plusieurs signalements, le personnel de certains projets auraient sollicité des pots-de-vin ou des rétrocommissions auprès de fournisseurs de biens ou de services en échange d'une faveur dans l'attribution du contrat ou de la facilitation d'actes répréhensibles présumés de parties externes.
3. AUO a intensifié sa lutte contre la corruption et n'a jamais classé autant d'affaires qu'en 2022, ce qui a donné lieu à un nombre sans précédent de radiations. La qualité du travail d'enquête a été saluée par la Commission des sanctions du FIDA, ainsi que dans les jugements des cours d'appel et les premières constatations issues de l'examen externe de la fonction d'enquête d'AUO (voir le paragraphe 7). AUO a continué à diffuser des données sur l'état d'avancement des dossiers lors de réunions fréquentes tenues avec les principales parties prenantes, ce qui a permis aux collègues de recenser les risques de fraude et d'y remédier rapidement. AUO s'est également coordonné activement avec la Division du Contrôleur financier pour alimenter la liste relative aux vérifications préalables de l'intégrité, qui permet au FIDA de prendre les mesures opérationnelles qui s'imposent à l'égard des entités présentant des risques pour l'intégrité. Lorsque des signalements de pratiques répréhensibles étaient formulés au moment où AUO procédait à l'audit de la supervision des programmes de pays du FIDA, des missions d'audit ou d'enquête conjointes ont été réalisées. Cette approche innovante (rarement adoptée dans les fonctions de contrôle du système des Nations Unies ou des institutions financières internationales) a permis d'accélérer la résolution des cas, de mieux étayer les constatations des audits et les résultats des enquêtes et de formuler des recommandations mieux structurées à l'appui de contrôles plus efficaces.

4. Un examen externe indépendant de la fonction d'enquête du FIDA a été mené à bien en février 2023. Le rapport de cet examen, assorti des observations de la direction et d'AUO et d'un plan d'action, sera soumis à l'examen du Comité d'audit lors de sa réunion de juin.

### **III. Activités d'enquête et prévention de la corruption**

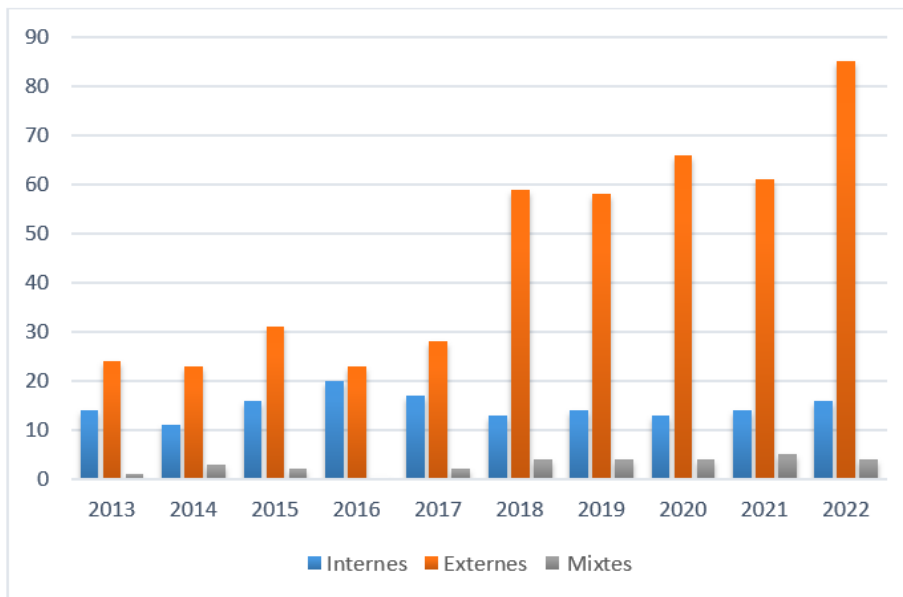
#### **B. Enquêtes: mandat et méthode**

5. AUO a pour mandat de mener des enquêtes sur: les allégations de fraude et de corruption impliquant des entités, des sous-traitants ou des personnes extérieures au FIDA participant à l'une quelconque des activités financées par le Fonds, et les fautes professionnelles du personnel. Les enquêtes d'AUO ont un caractère purement administratif et leur objectif est de recueillir les éléments susceptibles de corroborer ou de réfuter une allégation. Dès sa réception, toute allégation fait l'objet d'un examen de l'enregistrement. Si l'allégation relève effectivement du mandat d'AUO, une évaluation préliminaire est effectuée pour déterminer le caractère tangible, vérifiable et crédible de l'allégation. Si ces trois critères sont remplis, une enquête est lancée. Il peut être jugé préférable de transmettre le dossier à d'autres divisions du FIDA, à d'autres institutions ou à des gouvernements, soit au stade de l'évaluation préliminaire, soit à l'issue de l'enquête. Après enquête, les allégations sont classées dans les catégories suivantes:
  - Corroborées: lorsque les éléments de preuve rassemblés permettent de conclure à l'existence de pratiques irrégulières; si une plainte ou une affaire est associée à des allégations multiples dont certaines seulement ont été corroborées, on utilise la catégorie « partiellement corroborée ».
  - Non corroborées: lorsque les éléments de preuve rassemblés ne suffisent pas pour corroborer ou réfuter l'existence de pratiques irrégulières.
  - Infondées: lorsque la preuve recueillie permet de réfuter la/les allégation(s).
6. Les allégations corroborées sont présentées à la Commission des sanctions du FIDA, qui est composée de hauts fonctionnaires du FIDA et est dirigée par le Vice-Président du FIDA. S'agissant d'affaires concernant des parties externes, la Commission des sanctions décide de la sanction à appliquer. Les allégations corroborées visant un membre du personnel sont d'abord transmises à la Division des ressources humaines (HRD), qui évalue les éléments de preuve et détermine s'il convient d'appliquer des mesures disciplinaires au membre du personnel, puis sont soumises pour examen final à la Commission des sanctions, laquelle adresse au Président une recommandation concernant la nécessité de prendre une mesure disciplinaire ou autre.

#### **C. Volume d'enquêtes: vue d'ensemble**

7. La figure 1 ci-après présente l'évolution des signalements et plaintes pour actes répréhensibles portés à la connaissance d'AUO au cours des dix dernières années. Les signalements d'actes répréhensibles impliquant des membres de personnel du FIDA sont considérés comme des affaires internes, tandis que les signalements liés à des prestataires ou à des projets et programmes financés par le FIDA – notamment les signalements de pratiques répréhensibles visant des employés de projets, des sociétés, des entités privées et d'autres individus – relèvent des affaires externes.

Figure 1  
Signalements portés à la connaissance d'AUO (2013-2022)



8. L'année 2022 est à ce jour celle où AUO a clos le plus grand nombre de dossiers.

Tableau 1  
Enquêtes en cours en 2021-2022

	<i>Internes</i>	<i>Externes</i>	<i>Mixtes</i>	<i>Total</i>
<b>Affaires en instance fin 2020</b>	<b>7</b>	<b>58</b>	<b>6</b>	<b>71</b>
<b>Plaintes reçues en 2021</b>	<b>14</b>	<b>61</b>	<b>5</b>	<b>80</b>
<i>Total des affaires en cours en 2021</i>	<b>21</b>	<b>119</b>	<b>11</b>	<b>151</b>
Affaires classées en 2021*	<b>18</b>	<b>58</b>	<b>4</b>	<b>80</b>
<b>Affaires en instance fin 2021</b>	<b>3</b>	<b>61</b>	<b>7</b>	<b>71</b>
<b>Plaintes reçues en 2022</b>	<b>16</b>	<b>85</b>	<b>4</b>	<b>105</b>
<i>Total des affaires en cours en 2022</i>	<b>19</b>	<b>146</b>	<b>11</b>	<b>176</b>
Affaires classées en 2022	<b>9</b>	<b>78</b>	<b>4</b>	<b>91</b>
<b>Affaires en instance fin 2022</b>	<b>10</b>	<b>68</b>	<b>7</b>	<b>85</b>

\* Un cas a été scindé (affaire externe et mixte).

## D. Volume d'enquêtes en 2022

### Nouveaux signalements en 2022

Tableau 2  
Nature des signalements reçus par AUO (2020-2022)

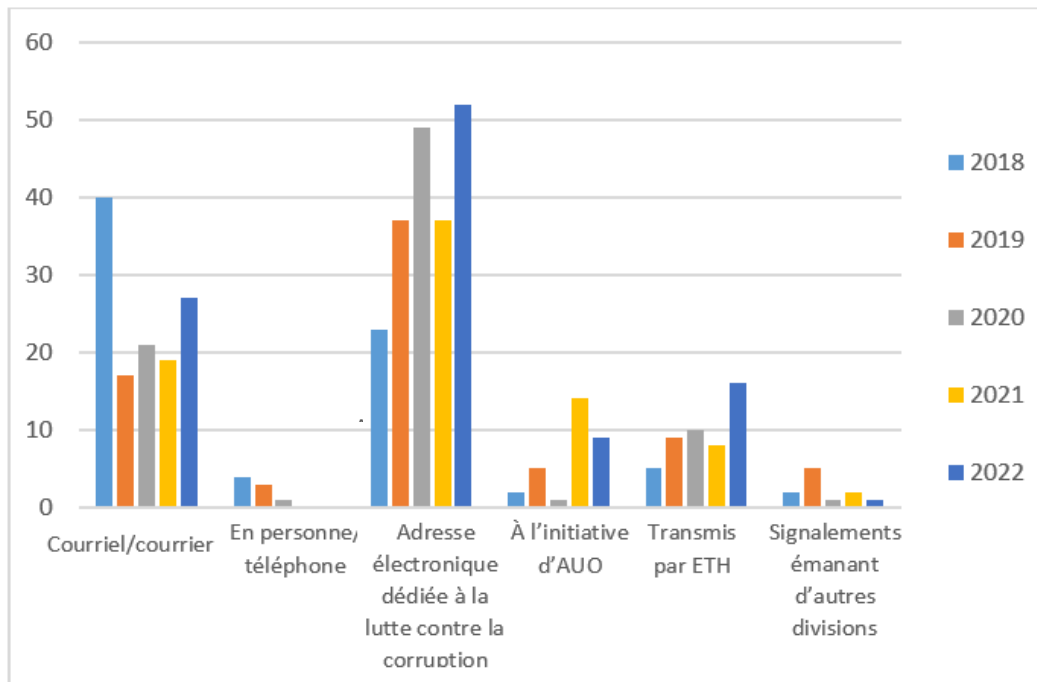
<i>Nature des signalements</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
<b>Affaires externes</b>			
Violation de dispositions de la politique anticorruption du FIDA (pratiques frauduleuses ou actes de corruption, de collusion, de coercition ou d'obstruction)	47	36	63
Violation de dispositions du Code de conduite par des consultants du FIDA*	1	-	2
Violations de la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles	-	-	-
Autres (différends relatifs aux appels d'offres et aux contrats, problèmes de recrutement et autres questions opérationnelles ne relevant pas de la politique anticorruption du FIDA)	18	25	20
<b>Affaires internes (ou affaires mixtes – internes et externes)</b>			
Violations de la politique anticorruption du FIDA (pratiques frauduleuses ou actes de corruption, de collusion, de coercition ou d'obstruction)	3	3	2
Violations de la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles	1	-	1
Conflits sur le lieu de travail	1	6	4
Autres violations du Code de conduite	10	8	12
Autre (mixte – autre faute professionnelle)	2	2	1
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>80</b>	<b>105</b>

\* Une affaire externe concernait un signalement mixte intéressant à la fois le Code de conduite et la politique anticorruption.

9. Comme les années précédentes, la plupart des plaintes concernaient des signalements d'actes de fraude ou de corruption dans des projets financés par le FIDA, qui ont considérablement augmenté par rapport à 2021. On a noté une légère diminution des plaintes résultant de différends en rapport avec des appels d'offres, des contrats et des recrutements, AUO confiant généralement à PMD le soin de gérer ces affaires au moyen du mécanisme de supervision du FIDA.
10. Le nombre de plaintes internes portées à la connaissance d'AUO, notamment des cas de harcèlement et d'abus d'autorité, a légèrement diminué. AUO accorde à ces affaires la priorité et veille également à ce que les plaignants aient recours à d'autres voies de résolution internes, le cas échéant. Les « autres violations du Code de conduite » se rapportaient à des signalements d'actes inappropriés de la part de membres du personnel, notamment des conflits d'intérêts non déclarés, de fausses déclarations au Fonds, le contournement des règles et règlements, des comportements inappropriés envers des employés dans le cadre de projets ou envers d'autres entités externes, et des négligences graves.

Figure 2

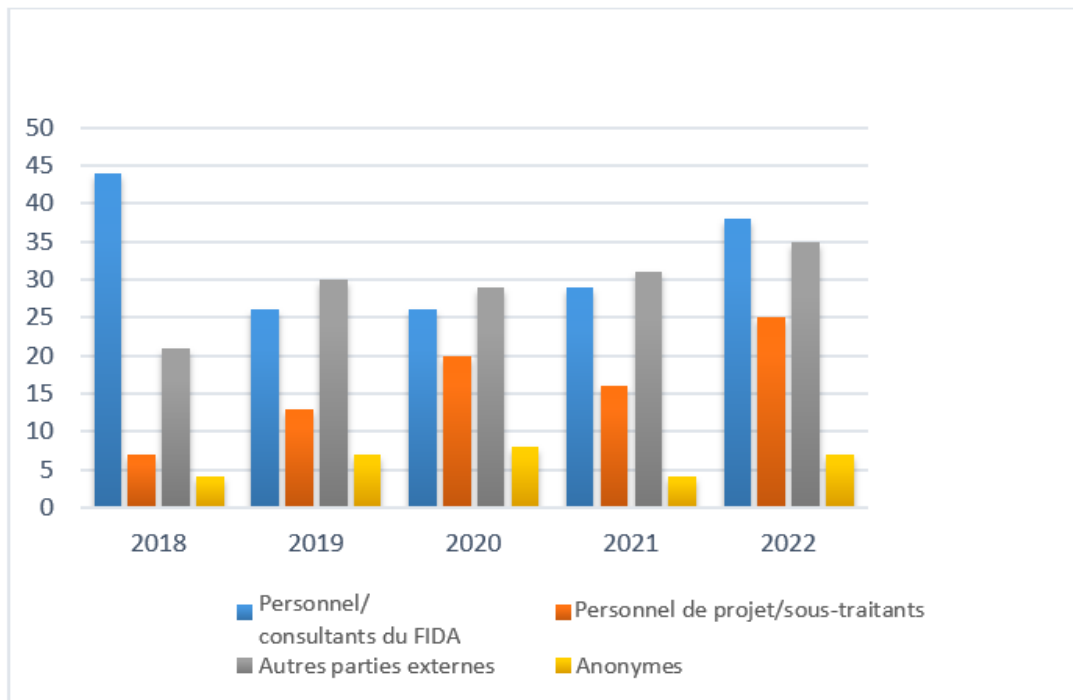
**Canaux de communication utilisés pour transmettre des signalements à AUO (2018-2022)**



11. La figure 2 met en évidence une utilisation accrue du service d'assistance confidentiel anticorruption d'AUO ([anticorruption@ifad.org](mailto:anticorruption@ifad.org)). Les audits d'AUO demeurent un mécanisme important pour détecter les pratiques potentiellement répréhensibles dans le cadre des projets. Les interactions en interne avec la Section de l'audit d'AUO (y compris lors des missions conjointes) permettent de donner rapidement suite à toute alerte mise en évidence par le travail d'audit d'AUO.
12. Sur les 16 cas signalés à AUO par le Bureau de la déontologie, quatre concernaient des violations potentielles du Code de conduite par des membres du personnel ou des consultants du FIDA. En outre, le Bureau de la déontologie a transmis à AUO une autre affaire impliquant un membre du personnel et 11 plaintes externes concernant des actes potentiels de fraude ou de corruption ou des différends contractuels dans des projets financés par le FIDA.



Graphique 3  
Provenance des signalements reçus par AUO en 2018-2022

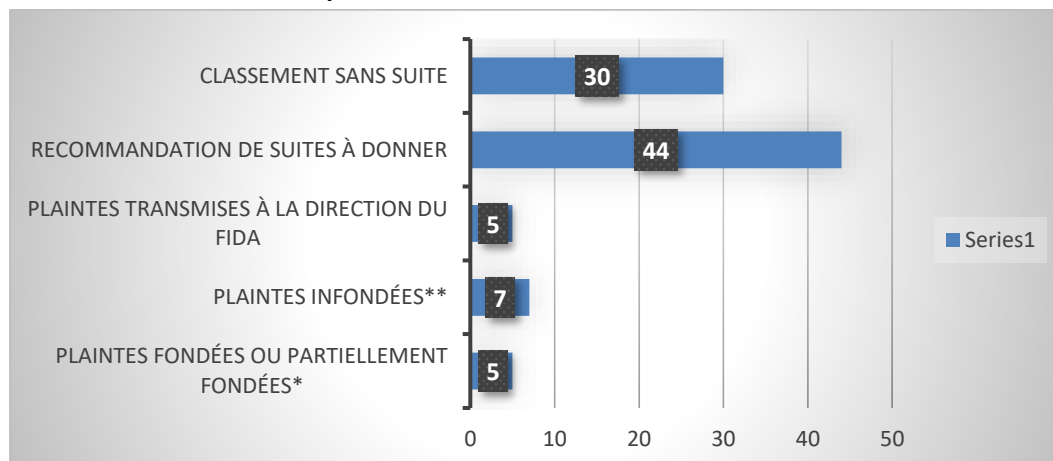


\* Quatre cas ont été signalés par le personnel d'organismes des Nations Unies.

13. La figure 3 montre que le personnel du FIDA ainsi que les employés, les prestataires et les partenaires dans le cadre des projets connaissent mieux les exigences et les canaux de communication du FIDA en matière de lutte contre la corruption.

## E. Affaires classées en 2022 – vue d'ensemble

Figure 4  
Affaires classées en 2022 – qualification des affaires



\* Dans deux de ces affaires, une partie des signalements a été jugée fondée et l'autre non fondée. Une affaire a donné lieu à deux rapports d'enquête distincts établis à l'intention de la Commission des sanctions.

\*\* Deux de ces affaires présentaient quelques éléments corroborés et ont fait l'objet d'un rapport séparé en 2021.

14. En 2022, AUO a achevé l'examen de 91 affaires au total. Quarante des affaires examinées concernaient des plaintes reçues avant 2022, dont 12 ont fait l'objet d'une enquête menée à son terme. Cinquante et une plaintes reçues en 2022 ont été classées, dont une a fait l'objet d'une enquête menée à son terme.

15. Cinquante affaires ont été classées ou transmises à la direction peu après la réception du dossier (une fois qu'AUCO a vérifié que la plainte ne relevait pas de sa compétence), 29 ont été classées après une évaluation préliminaire (une fois le signalement établi comme n'étant pas substantiel, vérifiable ou crédible) et 12 ont été classées après enquête. Parmi ces affaires, sept ont été classées faute de preuves; deux affaires, qui concernaient pour partie des éléments bien étayés mais déjà examinés en 2021 et pour partie des signalements infondés, ont donc été classées en 2022; cinq affaires externes concernaient des allégations fondées ou partiellement fondées. En 2022, ces affaires ont été renvoyées devant la Commission des sanctions. Comme susmentionné, une des affaires a exigé l'établissement de deux rapports distincts. Pour deux des cinq affaires examinées en 2022, la Commission a imposé des sanctions, tandis que l'on attendait encore une décision définitive dans le cas des trois autres affaires.

## **F. Enquêtes clôturées en 2022**

### **Dossiers transmis à la Commission des sanctions ou à la Division des ressources humaines**

16. Les affaires externes ci-après ont été soumises à la Commission des sanctions en 2022:
- Deux soumissionnaires se sont livrés à des pratiques frauduleuses en soumettant des rapports falsifiés sur les essais commerciaux dans leur réponse à un appel d'offres lancé dans le cadre d'un projet financé par le FIDA. En outre, ils ont soumis des déclarations sous serment dans lesquelles ils garantissaient l'authenticité de la documentation. Deux entreprises et trois personnes ont été radiées pour une durée de dix ans pour pratiques frauduleuses.
  - Un consultant du FIDA n'a pas déclaré qu'il était employé dans un cabinet de conseil lorsqu'il a signé ses contrats avec le FIDA, et a continué de remplir des fonctions techniques auprès de ce cabinet. La personne a contribué à élaborer la proposition technique soumise par son cabinet de conseil dans le cadre d'un projet financé par le FIDA, projet auquel il participait activement au titre de son contrat de consultant avec le FIDA; en outre, l'individu n'a pas informé le Fonds de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel lorsque le cabinet de conseil a participé à l'appel d'offres du FIDA. La personne a été radiée pour une durée de trois ans.
  - Un fournisseur, un représentant d'un partenaire d'exécution et un membre du personnel au titre d'un projet financé par le FIDA se sont rendus coupables de collusion et de corruption en offrant et en recevant des paiements, et en facilitant le transfert de ces paiements, afin de favoriser le fournisseur dans le cadre de ses obligations contractuelles. La Commission des sanctions n'a pas encore rendu sa décision définitive.
  - Deux entreprises ont commis des pratiques répréhensibles. La première a soumis des informations falsifiées sur sa capacité financière dans sa réponse à un appel d'offres relatif à un projet financé par le FIDA. La seconde a soumis un document d'autorisation du fabricant falsifié dans le cadre du même appel d'offres. La Commission des sanctions n'a pas encore rendu sa décision définitive.
  - Un membre du personnel de projet s'est livré à des pratiques frauduleuses lors d'une passation de marché relatif à un projet financé par le FIDA, à savoir la fausse certification des documents demandés et la soumission de documents falsifiés. La Commission des sanctions n'a pas encore rendu sa décision définitive.
17. Les enquêtes d'AUCO concluant que des membres du personnel ont pu violer le Code de conduite sont transmises à la Division des ressources humaines pour évaluation ou confirmation, en concertation avec le Bureau du Conseil juridique. En fonction

de la nature et de la gravité des violations, l'affaire peut être transmise à la Commission des sanctions qui réalisera une évaluation plus approfondie et discutera des recommandations disciplinaires. En 2022, AUO n'a transmis à la Division des ressources humaines aucun dossier impliquant des membres du personnel.

18. L'encadré 2 présente l'ensemble des sanctions prononcées ou appliquées en 2022.

Encadré 1

**Sanctions appliquées en 2022, y compris pour les enquêtes clôturées avant 2022**

**Enquêtes clôturées avant 2022**

- Deux personnes et une entreprise ont été radiées pour une durée de deux ans pour pratiques frauduleuses.
- Deux personnes et une entreprise ont été radiées pour une durée de dix ans pour pratiques frauduleuses.
- Une personne a été radiée pour une durée de huit ans pour pratiques frauduleuses.
- Une personne a été radiée pour une durée de quatre ans pour pratiques frauduleuses.
- Une personne et une entreprise ont été radiées pour une durée de dix ans pour pratiques frauduleuses.
- Deux personnes et une entreprise ont été radiées pour une durée de dix ans pour pratiques frauduleuses.

**Enquêtes clôturées en 2022 (voir paragraphe 17)**

- Une personne a été radiée pour une durée de trois ans pour violation des obligations contractuelles du FIDA.
- Deux entreprises et trois personnes ont été radiées pour une durée de dix ans pour pratiques frauduleuses.

**Affaires classées par AUO après enquête**

19. Sept affaires ont été classées au stade de l'enquête faute de preuves, dont cinq affaires externes, une affaire interne et une affaire mixte. Dans deux de ces affaires, certains signalements ont été corroborés en 2021; toutefois, l'enquête sur les signalements restants s'est conclue en 2022 par le classement de l'affaire (faute de preuves).

**Affaires externes**

20. Dans la plupart des cas, AUO a mené une enquête (généralement à distance) lorsque les actes signalés révélaient de graves problèmes d'intégrité de la part d'employés clés responsables de la gestion du projet et de fournisseurs fréquemment mobilisés, même lorsque les montants en jeu étaient faibles. Même lorsque les plaintes n'étaient pas fondées, l'examen des signalements a souvent conduit à prendre des mesures d'atténuation des risques, comme le renforcement de la supervision fiduciaire, l'amélioration des contrôles dans le cadre des projets, ou encore l'objection à certaines activités relatives aux passations de marchés.
- Il était reproché à certains fournisseurs, dans le cadre d'un projet financé par le FIDA, d'avoir accepté de gonfler le prix de leurs offres et, en cas d'attribution du contrat, de verser des pots-de-vin aux agents publics concernés. Ceux-ci auraient demandé aux soumissionnaires de gonfler leurs prix et, en cas d'attribution du contrat, de leur verser des pots-de-vin. AUO n'a pas trouvé de preuves suffisantes à l'appui de ces signalements.
  - Des pratiques frauduleuses étaient reprochées à des organismes de microfinance (œuvrant en qualité de partenaires d'exécution du projet) soupçonnés d'avoir fait de fausses déclarations sur les déboursments de crédit. Ces signalements, de très faible gravité, n'ont pas été corroborés.
  - Des pratiques frauduleuses étaient reprochées à certains membres du personnel de partenaires de microfinancement d'un projet financé par le FIDA, qui auraient contracté des crédits à leur propre profit ou au profit d'autres personnes ou organisations, et auraient fait de fausses déclarations

dans les dossiers de crédit falsifiés. Ces signalements n'ont pas été corroborés.

- Des pratiques frauduleuses étaient reprochées à certains agents publics, qui auraient présenté des documents de voyage falsifiés dans le cadre d'une mission d'appui en amont de l'exécution d'un projet financé par le FIDA. Si certains éléments accréditaient l'existence d'une fraude, les preuves étaient insuffisantes pour démontrer la responsabilité des faits reprochés et aucune preuve de paiements en espèces reçus directement par ces agents n'a été trouvée.
- Des actes de collusion étaient reprochés à un prestataire et à deux employés de projet, qui auraient approuvé le remplacement abusif de plusieurs consultants employés par le prestataire pendant l'exécution du contrat. Toutefois, les preuves recueillies n'étaient pas suffisantes pour corroborer ou étayer ces signalements.

#### **Affaires internes**

- Un membre du personnel aurait présenté de faux documents après avoir participé à un déplacement officiel. L'affaire a été classée faute de preuves suffisantes, mais il a été recommandé à la division compétente de prendre une mesure opérationnelle.

#### **Affaires mixtes**

- Des pratiques frauduleuses et des actes de collusion et de corruption étaient reprochés à certains employés et prestataires de projet, agents du FIDA et agents publics. Dans le cadre de son enquête, AUO a trouvé des éléments semblant indiquer un système de corruption potentiel en lien avec les engagements respectifs des prestataires collaborant à un projet financé par le FIDA; toutefois, les preuves recueillies n'étaient pas suffisantes pour corroborer les signalements reçus.

### **G. Affaires classées à l'issue d'une évaluation préliminaire**

21. Sur les 29 affaires classées à l'issue d'une évaluation préliminaire, on dénombre 19 affaires externes (dont deux hautement prioritaires), sept affaires internes (toutes hautement prioritaires) et trois affaires mixtes. Le classement à ce stade signifie que l'examen par AUO n'a pas fait apparaître de preuves suffisantes pour conclure que les signalements étaient crédibles, vérifiables et substantiels. Un grand nombre de ces plaintes comprenaient plusieurs signalements, impliquant souvent plusieurs auteurs potentiels. Un résumé des affaires classées à l'issue d'une évaluation préliminaire est proposé ci-après. Dans certaines affaires, les signalements concernaient à la fois des éléments liés à la passation des marchés et d'autres éléments.

#### **Affaires externes**

- **Passation de marchés au titre des projets ou sélection des prestataires de services.** Sur les 19 affaires externes classées par AUO après l'évaluation préliminaire, six contenaient des signalements de pratiques répréhensibles en rapport avec la passation de marchés au titre des projets ou la sélection des prestataires de services. Les signalements ont été formulés à l'encontre d'employés, de fournisseurs, de prestataires réels ou potentiels, et de membres des commissions d'évaluation des offres relevant du projet ou des contreparties. Les irrégularités signalées comprenaient des actes de fraude, de collusion ou de coercition (manipulation de l'appel d'offres ou du processus de sélection, offre ou réception de pots-de-vin), outre des signalements plus vagues d'actes de corruption. Dans une affaire, des employés dans le cadre d'un projet auraient conspiré avec des soumissionnaires en remplissant des devis à l'avance et en ignorant les irrégularités des devis fournis par les

soumissionnaires. La plupart des signalements étaient génériques ou vagues, mais quelques-uns décrivaient précisément des activités effectuées dans le cadre d'une passation de marchés (en cours ou récemment conclue), qui représentaient un montant allant de quelques milliers d'USD à près de 200 000 USD. Comme indiqué ci-dessus, les preuves recueillies par AUO pour évaluer le bien-fondé de ces signalements n'étaient pas suffisantes pour conclure que ceux-ci étaient crédibles, vérifiables (par AUO) et substantiels. Ces dossiers n'ont donc pas donné lieu à des enquêtes en bonne et due forme. Néanmoins, pour les cas dans lesquels AUO avait des indications crédibles de pratiques répréhensibles ou inappropriées (comme des pratiques de passation de marchés non conformes ou non transparentes), des mesures d'atténuation des risques étaient soit en cours d'application, soit déjà adoptées, soit envisagées. Parmi ces mesures figurent des enquêtes nationales parallèles sur les mêmes cas, l'annulation de la passation de marchés, le renforcement de la supervision du FIDA, en veillant notamment à ce que tous les soumissionnaires utilisent des modèles types et remplissent les déclarations nécessaires, et le renforcement ciblé des capacités.

- **Signalements de pratiques répréhensibles sans rapport direct avec les passations de marchés.** Treize plaintes consistaient en des signalements de pratiques abusives en rapport avec des activités de projet autres que la passation des marchés. Les irrégularités signalées comprenaient des fraudes à savoir des pratiques frauduleuses lors du traitement d'une demande de retrait, le versement d'un salaire avant la date de début du contrat, le non-respect des exigences de l'accord de financement concernant la durée du contrat, la grille ou le barème des salaires, le détournement de fonds du projet à des fins personnelles (y compris des tentatives de détournement de fonds, de vol et de malversation), la collusion (par exemple, des employés dans le cadre d'un projet qui s'entendent pour manipuler un recrutement en fixant une limite d'âge afin d'exclure la concurrence de certains candidats, des bénéficiaires de dons qui s'entendent avec des employés du projet pour recevoir un don, des conflits d'intérêts non déclarés et des intérêts commerciaux parallèles), la coercition (rétention de paiements dus), l'utilisation abusive des actifs du projet pour en tirer un avantage personnel, les fausses déclarations dans les demandes de dons soumises, le népotisme et des actes de fraude ou de corruption non-spécifiés impliquant des personnes non identifiées ou des activités indéterminées. Les auteurs des faits signalés étaient des membres du personnel de projets ou de contreparties, des prestataires, des partenaires d'exécution ou des sous-traitants dans le cadre d'un projet et, dans certains cas, des organisations bénéficiaires et les éventuels bénéficiaires de dons. La plupart des signalements étaient génériques ou vagues, mais certains citaient des actes précis. Même si ces affaires ont été classées par AUO, d'autres mesures d'atténuation des risques ont été prises ou sont envisagées pour les affaires dans lesquelles AUO ou le FIDA disposent d'indications crédibles de pratiques inappropriées. Ces mesures comprennent des enquêtes nationales parallèles sur les mêmes cas, le remboursement des éventuels fonds détournés et la déclaration des dépenses non autorisées, le renforcement des contrôles des projets, la déclaration par le FIDA de son objection à certaines activités, le renforcement de la supervision du FIDA et le renforcement ciblé des capacités, des mesures correctives concernant les pratiques irrégulières dans les recrutements, et le suivi des procédures de vérification et d'approbation en cours concernant les bénéficiaires de dons identifiés.

#### **Affaires internes et mixtes**

- **Signalements de violations du Code de conduite et de la politique anticorruption du FIDA.** Dix plaintes contre des membres du personnel ont

été classées par AUO après l'évaluation préliminaire. Il s'agissait de signalements de fraude, de corruption, de collusion, de conflits d'intérêts non déclarés, de fausse déclaration au Fonds, de divulgation non autorisée d'informations confidentielles du FIDA, de contournement des règles et règlements, de comportement inapproprié envers des employés de projet et d'autres parties externes, et de négligence grave. AUO a constaté que ces signalements manquaient de crédibilité et, dans certains cas, a transmis le dossier à la direction pour qu'elle envisage des mesures correctrices ou d'autres mesures opérationnelles.

## **H. Affaires classées dès réception**

22. AUO a clos 50 dossiers portés à son attention au stade de la réception (dont huit remontaient à 2021), généralement après avoir vérifié que les signalements ne relevaient pas de sa mission ou qu'ils étaient d'une importance très limitée (impact limité sur le plan financier, de la réputation et des activités). La plupart des questions ont été transférées à la direction pour qu'elle prenne des mesures de suivi notamment des plaintes relatives au recrutement dans le cadre des projets, à l'application des procédures de passation de marchés pour les projets, et cinq cas de fraude par des personnes sans contrat avec le FIDA, dont trois ont été renvoyés à la direction pour qu'elle émette une ordonnance de cessation.

## **IV. Sensibilisation et coopération**

23. AUO a contribué à sensibiliser à la lutte contre la corruption par différents moyens – formations en ligne et contenus Web mis à jour (désormais disponibles dans toutes les langues officielles du FIDA), formation des nouvelles recrues et formations sur la passation des marchés dans le cadre des projets, ateliers de démarrage, ateliers de gestion financière et manifestations régionales. Plus de 350 personnes (membres du personnel ou non) avaient suivi la formation obligatoire en ligne tout au long de l'année. Au total, 90% des membres de personnel du FIDA avaient bien achevé la formation à la fin de l'année, et plus de 700 personnes avaient été formées dans le cadre d'ateliers et de manifestations régionales.
24. Les équipes d'audit et d'enquête d'AOU ont épaulé la Division des politiques et des résultats opérationnels et PMD dans l'élaboration de documents standard pour les passations de marchés du FIDA à l'intention des soumissionnaires et les sous-traitants dans le cadre des projets financés par le FIDA, y compris les formulaires d'autocertification. AUO a aussi participé à la négociation d'accords de financement avec les donateurs et les bénéficiaires afin de garantir le respect de la politique anticorruption du FIDA.
25. AUO a participé activement aux réseaux d'enquête par les pairs du système des Nations Unies et d'institutions financières internationales, notamment en coprésidant une réunion annuelle des banques multilatérales de développement. Le responsable des enquêtes d'AOU a été élu coordonnateur du réseau des Représentants des services d'enquête du système des Nations Unies pour un mandat de deux ans débutant en 2023.

## **V. Capacités, personnel et ressources d'AOU**

26. **Personnel.** Les effectifs d'AOU ont été renforcés au cours des dernières années grâce à l'ajout de plusieurs postes d'administrateur. Toutefois, AUO a enregistré en 2021/2022 une rotation sans précédent de son personnel, assistant au départ de huit membres du personnel, sur une équipe de 15, qui avaient rejoint l'institution en 2021. Cette forte rotation s'est poursuivie en 2022, deux enquêteurs et l'analyste de données ayant quitté le FIDA au cours de l'année. Les capacités de l'équipe d'enquête ont été renforcées en 2022 grâce au recours à des consultants en enquête à long terme et à d'autres conseillers techniques et services externes. Les effectifs de l'équipe d'audit d'AOU sont restés stables en 2022 et ont été renforcés par l'arrivée d'une personne au poste de chargé d'audit adjoint vers la fin

de l'année. Les compétences spécialisées externes, locales, régionales et techniques ont été largement utilisées pour compléter l'ensemble des compétences de l'équipe, en veillant à ce qu'AUO dispose des services spécialisés et des connaissances appropriées pour réaliser une évaluation crédible des entités auditées.

27. Le personnel d'AUO a reçu une formation professionnelle sur une grande variété de sujets, qui démontrent toute l'étendue de l'impact de la division. Des formations ont été dispensées sur « l'audit à la vitesse du risque » (avec des collègues des autres organismes ayant leur siège à Rome), l'échantillonnage d'audit, la confidentialité des données personnelles, la passation de marchés au titre des projets du FIDA, la probité dans la passation de marchés, le risque de crédit, l'analyse de données, les outils géospatiaux et les enquêtes; sans oublier les cours de formation obligatoires du FIDA et la formation professionnelle à titre personnel. La formation professionnelle passe également par la participation aux réseaux et groupes de travail professionnels d'audit et d'enquête des Nations Unies et des institutions financières internationales, ainsi que par la participation personnelle de deux membres du personnel d'AUO à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et à la United Nations Federal Credit Union.

Tableau 3  
Effectif d'AUO en décembre 2022

<i>Postes</i>	
Directeur d'AUO	
Assistant administratif (0,5 équivalent plein temps)	
Responsable des données et de l'expertise judiciaire en informatique (vacant à la fin de l'année)	
<b><u>Audit interne</u></b>	<b><u>Enquêtes</u></b>
Responsable des audits	Responsable des enquêtes
Chargé d'audit principal	Chargés d'enquêtes principaux (deux, dont un vacant à la fin de l'année)
Chargés d'audit (2)	Chargés d'enquêtes (trois, dont deux vacants à la fin de l'année)
Chargés d'audit adjoints (deux)	Chargés d'enquêtes (trois, dont deux vacants à la fin de l'année)
Adjoint d'audit	Assistant aux enquêtes

28. **Budget.** Le budget total alloué et utilisé par AUO en 2022 s'est élevé à 2,59 millions d'USD, dont 2,14 millions d'USD au titre des frais de personnel et 0,44 million d'USD au titre des dépenses hors personnel. Ce dernier montant comprend une allocation budgétaire supplémentaire de 0,12 million d'USD au titre des dépenses hors personnel, versée rapidement en réponse à la demande d'AUO au cours de l'année pour couvrir ses besoins opérationnels.